

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019/103b

Membres en exercice : 23

Membres présents : 17

Membres absents représentés : 0

Membres absents : 6

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés : Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Julie SANZ-GUERRERO, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 22/11/2019

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour les travaux d'extension de l'école maternelle. L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP.

Il rappelle que le marché se compose de 10 lots :

- Lot 1 : gros œuvre
- Lot 2 : étanchéité
- Lot 3 : menuiseries bois et aluminium
- Lot 4 : enduit de façades
- Lot 5 : doublages cloisons faux-plafonds isolation
- Lot 6 : carrelages faïences
- Lot 7 : serrurerie
- Lot 8 : peinture sols souples
- Lot 9 : électricité générale CF télévision
- Lot 10 : plomberie sanitaire ECS VMC

Le coût estimatif des travaux s'élève à 285 656,25 € HT.

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offre le 13 novembre 2019, et analyse des offres par le cabinet Yannick ALBA architecte DPLG, Mas de la Miséricorde, Route d'Espagne, 66 000 PERPIGNAN, et négociation des lots n°1, 3 et 8, la CAO, réunie le 28 novembre 2019 à 20h propose au conseil municipal d'attribuer les marchés comme désignés ci-dessous :

- Lot 1 : gros œuvre : entreprise SARL ENTREPRISE VILLALONGUE, 6 rue des cigales, 66 350 TOULOUGES pour un montant de **106 000 € HT**
- Lot 2 : étanchéité : entreprise SAPER, 6, Rue Denis Papin - ZA de l'Oliu - 66280 SALEILLES pour un montant de **27 212 € HT**
- Lot 3 : menuiseries bois et aluminium : entreprise SARL ALU PERPIGNAN, 299 bd Marlius Berliet, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de **28 623 € HT**
- Lot 4 : enduit de façades : entreprise MS RENOVATION, 4, rue Roger Salengro, 66380 PIA, pour un montant de **4 001,70 € HT**
- Lot 5 : doublages cloisons faux-plafonds isolation : entreprise ISOBAT, Z.I. La Mirande – 1 Rue du Fer à Cheval – 66 240 SAINT ESTEVE, pour un montant de **18 704 € HT**
- Lot 6 : carrelages faïences : entreprise SARL MEDRANO ROQUES, 15 rue du Bouleau, ZA la Poudrière, 66380 PIA, pour un montant de **5 289,17 € HT**
- Lot 7 : serrurerie : entreprise SARL LEONARD & OLIVE, 2 rue de l'Industrie - ZA La Mirande - 66240 SAINT ESTEVE pour un montant de **5 900 € HT**
- Lot 8 : peinture sols souples : entreprise ETS FERRER ET FILS, rue Louis Noguères, ZA la Colomina, 66200 ALENYA, pour un montant de **26 287,81 € HT**
- Lot 9 : électricité générale CF télévision : entreprise SARL SAMELEC, 2D rue des Potiers, ZI la Mirande, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant de **9 148 € HT**
- Lot 10 : plomberie sanitaire ECS VMC : entreprise IBANEZ, ZI la mirande, 2 rue du Ribéral, 66 240 SAINT-ESTEVE, pour un montant de **10 398 € HT**

Soit un montant total du marché de 241 563,68 € HT (289 876,42 € TTC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU l'article L2122-21 du CGCT,

► **DECIDE** d'attribuer les marchés tels que précités ci-dessus ; le montant total HT s'élevant à **241 563,68 €**, soit **289 876,42 € TTC**.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution desdits marchés.

La présente délibération REMPLACE la délibération n°2019/103.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

Le Maire,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.